

La lauréate du prix Pierrette-Vachon-L'Heureux



N'ayant pu remettre le prix à Maïna Ferron le 26 avril dernier, nous avons réussi à la rencontrer le 8 juillet alors que nous séjournions aux Escoumins. Notre lauréate, sauveteuse adjointe à la piscine Essipit, a accepté volontiers de nous accorder une courte entrevue au cours de laquelle elle a exprimé sa joie d'avoir été choisie et son étonnement. Sur la nécessité de préserver le français, elle a ajouté : « Parler français et le parler bien, c'est essentiel ! C'est [l'expression de] nos origines. Si parler anglais, c'est utile, le français reste notre langue de communication. » Ça a été un réel plaisir de connaître enfin cette jeune fille convaincue, dynamique et enthousiaste.

Diane Lambert-Tesolin, présidente du jury

Du road trip



Un collaborateur occasionnel du *Journal de Québec*, Martin Landry, propose aux lecteurs du quotidien un petit *road trip* gastronomique à quatre endroits du territoire : à

Sorel, en Mauricie, en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine (*Le Journal...*, 22-23 août, p. 50). Il serait tout à fait normal d'entreprendre une telle randonnée aux États-Unis et au Canada. Mais en territoire francophone, et particulièrement en sol québécois, il serait plus naturel de faire une boucle, une tournée, une randonnée, une virée ou un circuit gastronomique qu'un *road trip*. Le journaliste fait part de son intention de se régaler d'un pot-en-pot, de plottes et de barbotte. Ces mets se marieraient sans doute à merveille avec l'une des expressions françaises synonymes : boucle, tournée, randonnée, etc.



Boissons ou breuvages ?

Les traversiers Québec-Lévis offrent des boissons aux passagers par l'entremise de machines distributrices. Or, sur celles-ci, on peut lire « Breuvages ». Comme ce vocable est déconseillé par l'Office québécois de la langue française (OQLF), un membre de l'Asulf a adressé une plainte à l'Office.

La réponse de ce dernier décoit : « On ne fera pas d'intervention auprès de la Société des traversiers du Québec (STQ) étant donné que les distributrices sont la propriété d'entreprises tierces. »

Pourtant, la STQ a un devoir d'exemplarité linguistique en vertu de l'article 13.1 de la Charte de la langue française, lequel précise : « L'Administration doit, de façon exemplaire, utiliser la langue française, en promouvoir la qualité [...] de même qu'en assurer la protection [...] »

Étant donné l'importance que les organismes de l'État québécois doivent accorder au respect de la Charte, à la promotion et à la protection de la langue, l'Asulf suggère à la STQ de demander aux propriétaires des distributrices de remplacer, à la première occasion, le mot « breuvages » par le mot correct, soit « boissons » ou un équivalent.

Alain Bélanger



Administratrice
Diane Lambert-Tesolin

ÉDITORIAL : LA RENTRÉE 2026-2027

La *Charte de la langue française*, connue plus communément sous le nom de « loi 101 », est adoptée le 26 août 1977, faisant du français la seule langue officielle du Québec.

Au cours des 50 années suivantes, grâce à elle, l'usage du français se sera implanté dans toutes les sphères économiques du pays et dans toutes les communications officielles. Plus d'anglophones deviendront bilingues, plus d'arrivants intégreront notre langue dans leur culture, plus d'enfants recevront leur éducation en français. Surtout, les Québécois et les Québécoises travailleront dans leur propre langue et auront accès à tous les avantages de leurs professions de manière égalitaire. Ils seront traités en français dans les hôpitaux du Québec et dans toutes les provinces.

La Charte aura fait naître des organismes officiels, tels que l'Office de la langue française, mais aussi des organismes citoyens qui se seront donné pour mission de promouvoir le bon usage du français, de favoriser son rayonnement, de veiller à la qualité dans les communications, de préserver le visage français du Québec.

Fondée le 17 janvier 1986, notre association est l'un de ces organismes. La rentrée 2026-2027 lui offrira des occasions de se manifester et de célébrer ses 40 ans avec fierté, enthousiasme et espoir.

Du « gros bout du bâton »...

Une collaboratrice de Radio-Canada, M^{me} P.-M. Dufour, affirme ne pas condamner l'expression « ... qui a le gros bout du bâton », « reconnue par les dictionnaires *Usito* et *Le Petit Robert* » (26 mai). Il est exagéré de dire qu'un dictionnaire d'usage, *Le Robert* en l'occurrence, « reconnaît » ou « entérine » un mot en l'insérant dans sa nomenclature. La présence d'un mot ou d'une expression dans un tel répertoire s'explique uniquement par son utilisation. Prenons le mot *fun*, un anglicisme classique. Il apparaît au *Petit Robert*. On y précise qu'il s'agit d'un mot anglais, puis on y ajoute deux synonymes : amusement et grande joie. Utilisé dans une phrase française, il demeure un mot anglais. Il en va de même pour le gros bout du bâton, même si tous les mots sont français. La tournure anglaise de départ est *to have the big end of the stick* : avoir le gros bout ! Cela n'est-il pas absurde ? Il faudrait plutôt proposer : avoir les atouts en main, être en position de force, détenir le pouvoir, tirer les ficelles... Avoir le gros bout (en main), ne serait-ce pas frapper avec le petit ?

... à la « tarte aux pommes »

À la suite d'une recherche sur Internet, l'intelligence artificielle nous suggère : « Personne n'est contre la vertu. » Thomas Laberge, dans le *Petit lexique des expressions politiques* publié dans le journal *La Tribune* suggère la même expression : personne n'est contre la tarte aux pommes, lorsqu'un sujet fait consensus. Variation alimentaire de « personne n'est contre la vertu ».

André Cloutier

Article paru dans [La Tribune](#) et consulté le 29 août 2026. (Il n'est disponible qu'en abonnement.)



Toponymes exemplaires ?

Pierre-Louis Douh  ret et la revue *D  fense de la langue fran  aise* consacrent quelques lignes    quatre toponymes suppos  s qu  b  cois : Saint-Loinloin-de-Pas-Proche, Saint-Perdu-du-cru  x-de-la-pente, Saint-Pisse-qu'en-Coin, Chibougama   (DLF, 300, 2   trimestre 2026, p. 28-29). Va pour Chibougama  , toponyme d'origine am  rindienne et, de fait, d  formation du mot cri *shabogamas*, lequel signifie lac travers   de bord en bord par une rivi  re (Jean Cournoyer, *Dictionnaire des noms propres du Qu  bec* ; 1993). Mais les trois autres sont totalement fantaisistes et sont tout au plus des canulars. Ils n'apparaissent pas dans le r  pertoire des toponymes officiels du Qu  bec. Il est fort possible qu'un journaliste ou un chroniqueur les ait lanc  s pour s'amuser.

Malheureusement, l'auteur de l'article ne donne pas ses sources ni de preuves de l'existence des trois noms propres.

Note : Une v  rification dans le *Wiktionnaire* permet de constater que :

1- Saint-Loinloin-de-Pas-Proche serait utilis   quelque part au Qu  bec. La prononciation associ  e    cette page serait cependant rendue    l'  crit par Saint-Loinloin-des-Pas-Proches : [cliquez](#).

2- Par contre, Saint-Pisse-qu'en-Coin serait plut  t en usage en France : [cliquez](#).



Partager

Au *Radiojournal* du 16 juin dernier, deux phrases d'un texte lu par Thomas Gerbet comportaient la tournure partager (un renseignement) à quelqu'un. La construction correcte avec ce verbe n'est-elle pas plutôt partager avec quelqu'un ?

Plus particulièrement, la deuxième phrase parlait de gens dont l'identité pouvait être partagée à leur employeur. Peut-on vraiment partager une identité ? D'autres verbes me semblent mieux appropriés à ce contexte : divulguer, révéler, communiquer...

Sur le site Internet de Radio-Canada, Thomas Gerbet est présenté comme quelqu'un qui investigate sur beaucoup de sujets. Bien qu'admis maintenant dans les dictionnaires, investiguer est un anglicisme qui arrive tout droit de *investigate*. Anglicisme inutile, puisque le verbe enquêter a la même signification tout en respectant davantage la qualité de notre langue.

(D'autres verbes en *ate* viennent ainsi bousculer notre vocabulaire. Exemples : générer, à la place d'engendrer, amener, entraîner, produire, provoquer ; et originer, au lieu de provenir, résulter...)

Jacques Sormany
Membre de l'Asulf

Une liste d'impropriétés pour terminer les vacances

Voici, extraite du site Internet de l'Asulf, une sélection parmi les vingt mots et expressions à adopter en ce mois de septembre. La liste de ces derniers a été établie à partir de la 6^e édition du *Multidictionnaire de la langue française*.

Alternative. Médecine alternative : calque de *alternative medicine* pour **médecine douce**.

Bris. Bris de contrat : calque de *breach of contract* pour **rupture de contrat**.

Civil. Statut civil : calque de *civil status* pour **état civil**.

Développement. Développement résidentiel : calque de *residential development* pour **ensemble résidentiel**.

Développer : anglicisme au sens de **établir, appliquer, mettre en œuvre** (Il faut établir d'excellentes relations avec nos partenaires.)

Formule. Formule sanguine : calque de *blood count* pour **hémogramme**.

Item : anglicisme au sens d'**article** d'un contrat, d'un règlement, etc. (le premier article d'un contrat).

Livrer. Livrer la marchandise : calque de *to deliver the goods* pour **remplir ses engagements, tenir ses promesses, tenir parole, être à la hauteur**.

Ouverture. Ouvertures : anglicisme au sens de **débouchés** (Pour ce produit innovateur, les débouchés sont rares.)

Pâte. Poudre à pâte : calque de l'anglais *baking powder* pour **levure chimique**.

Tordre. Tordre le bras à quelqu'un : calque de *to twist someone's arm* pour **forcer la main à quelqu'un, insister lourdement**.

Vote. Vote de non-confiance : calque de *vote of non-confidence* pour **vote de censure**.

Maryse Saint-Pierre

Conseil d'administration

Président	André Breton
Vice-président	Jean Auclair
Trésorier	Robert MacKay
Secrétaire	Warou Igor Anate
Administrateurs	Leopoldo Cepeda Lambreton Jean-Guy Lavigne Henri Rallon
Administratrices	Diane Lambert-Tesolin Louise-Laurence Larivière Francine Morency Sophie Tremblay

Secrétaire général

Gaston Bernier

Fondateur et président honoraire

Robert Auclair

Diffusion : distribution électronique illimitée ;
tirage de l'imprimé selon les besoins
Périodicité : quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél.: 581 777-9588
asulf@globetrotter.net
www.asulf.org

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction, n°107, septembre 2026

Rédaction : Alain Bélanger
Gaston Bernier
André Breton
André Cloutier
Gilbert Héту
Diane Lambert-Tesolin
Maryse Saint-Pierre
Jacques Sormany
Guy-Michel Thibault
Révision : Yvon Delisle
Graphisme et mise en page : Marielle Carpentier
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Le deux cents ou le deux cent, chemin Sainte-Foy ?

L'un de nos membres, M^e André Joli-Cœur, a récemment écrit à notre secrétaire général pour lui exposer ce qui suit. Sur la façade de l'édifice sis au 200, chemin Sainte-Foy, à Québec, qui abrite l'Office québécois de la langue française, on voit inscrit en grosses lettres le nom de l'édifice, soit le DEUX CENT. Pourrais-tu m'expliquer pourquoi il n'y a pas de S à CENT ?

L'explication nous est venue de Diane Lambert-Tesolin, linguiste et membre du conseil d'administration de l'Asulf. L'appellation « Deux cent » est correcte, car il ne s'agit pas d'une multiplication comme dans « cette ferme compte deux cents vaches » (nombre cardinal), mais d'un rang (nombre ordinal : le 200^e).

Émission d'Ici Première, *Sauve qui peut !* (sic) : normalisation de l'anglicisme à la radio publique ?

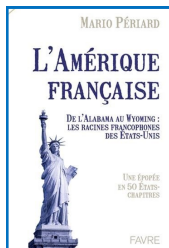
Comment le réseau français de Radio-Canada a-t-il pu donner son aval à une émission d'économie et de gestion des finances personnelles qui est coiffée d'un titre aussi peu respectueux de la langue de Molière, l'une des deux langues officielles du pays ? Ce titre est fondé sur un jeu de mots qui n'a de sens que si l'on accepte comme étant d'usage courant l'anglicisme de l'expression « sauver de l'argent » (*to save money*). Pourquoi n'a-t-on pas plutôt créé un jeu de mots fondé sur les mots économiser, ménager, épargner, etc. ? De la paresse ? De l'ignorance ? À n'en pas douter, de l'irrespect pour l'auditoire canadien-français...

Gilbert Héty Laval (Québec)

Nouvelles parutions



Le français grandeur nature - Portrait et défense d'une langue vivante par Pierre Calvé : Les Presses de l'Université d'Ottawa | University of Ottawa Press, Ottawa, 2025, 180 p.



L'Amérique française - De l'Alabama au Wyoming : les racines francophones des États-Unis, par Mario Périard, Éditions Favre, Lausanne, 2026, 300 p.

Le roman national de la langue (1790-1920). Pour une histoire des imaginaires linguistiques des grammaires du français, par Sandra Poujat, Éditions Lambert-Lucas, hors collection, Fribourg, mai 2026, 216 p.

Décès d'un défenseur du français



On nous signale le décès, le 5 mai dernier, d'un défenseur du français, M^e Antoni Dandonneau. Selon M^{me} Marie-Éva de Villers, ce dernier était chargé de la terminologie juridique à l'OLF. Il a ensuite été conseiller juridique de la Commission des valeurs mobilières. « C'est ainsi que la Loi sur les valeurs mobilières du Québec est impeccable sur le plan de la terminologie », précise-t-elle dans un courrier à l'intention de notre informateur, Jacques Maurais.

Décès de l'un de nos membres

Également en mai, l'Asulf a perdu l'un de ses membres de longue date (près de 30 ans) en la personne de M. Jacques Dufour, juge retraité de la Cour supérieure du Québec. Il est décédé le 5 mai et ses funérailles ont été célébrées le 6 juin. Le juge Dufour était connu pour son jugement très médiatisé rendu en 1992 dans l'affaire Nancy B. Il avait alors décidé et tranché qu'une patiente adulte atteinte d'une maladie incurable et clouée au lit pour la vie avait le droit de demander à son médecin de débrancher le respirateur qui la maintenait en vie.

Il y a Mexico et Mexique (suite)

... [II] y a une erreur dans l'article susmentionné (« Il y a Mexico et Mexique », *L'Expression juste*, juin 2026) : il laisse entendre que l'espagnol distingue le pays et sa capitale en utilisant la préposition « en » devant le nom du pays et la préposition « a » devant le nom de la capitale.

En réalité, la préposition « en » introduit tout lieu (fort étendu comme un pays ou très précis comme une ville ou une maison) dans lequel on est, sans mouvement, tandis que la préposition « a » introduit tout lieu vers lequel on se déplace, comme la préposition latine *ad*. Ainsi, *Estoy en México* signifie Je suis au Mexique et aussi Je suis à Mexico si le locuteur ne se soucie pas de précision, et *Voy a México* signifie Je vais au Mexique et aussi Je vais à Mexico. Si le locuteur a le moindre souci de précision, il remplace *México* par *la Ciudad de México* pour indiquer qu'il parle de la capitale.

Guy-Michel Thibault